Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-83_2026_6_10_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

83-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Rue du Clos Fourré (Collinée) – chaussée dégradée – proposition de réfection

OBJET : Rue du Clos Fourré (Collinée) – chaussée dégradée – proposition de réfection

Monsieur Eric Jaffrot, Maire-Adjoint aux aménagements publics et environnement, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection de la chaussée de la rue du Clos Fourré à Collinée, qui s'est considérablement dégradée depuis sa réfection par la société Eiffage Route il y a moins de dix ans.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Il présente au Conseil Municipal le devis de la société Eiffage Route (Yffiniac) pour les travaux de réfection suivants : préparation (grattage, rabotage et reprofilage) et mise en œuvre d'enrobés sur 700 m², pour un montant total de 17 570 € HT (21 084 € TTC).
Dans le cadre de cette opération, la société Eiffage Route participe au financement des travaux à hauteur de 50 %, soit 8 785 € HT (10 542 € TTC). Le solde, soit 8 785 € HT (10 542 € TTC), reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le devis de la société Eiffage Route (Yffiniac) d'un montant total de 17 570 € HT (21 084 € TTC) ;
- d'accepter la participation financière de la société Eiffage Route à hauteur de 8 785 € HT (10 542 € TTC) ;
- de prendre en charge le solde de l'opération, soit 8 785 € HT (10 542 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET
Maire

André Chérel
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15-06-26
- de sa publication le 12-06-26